



# Garon'Amont

Richesse à partager, avenir à préserver

## PROJET DE TERRITOIRE GARONNE AMONT POUR LA GESTION DE L'EAU

## INTRODUCTION

mode d'emploi

liste des pièces constitutives

synthèse du travail collectif

Porté par :



## Objectif de ce document

**L'objectif de ce document est d'introduire le projet de territoire Garon'Amont. Il en retrace les principes fondamentaux, rappelle la réglementation dans laquelle il s'inscrit, présente l'organisation et les différentes étapes de son élaboration ainsi que les différents documents qui le constituent. Enfin, il présente la méthode proposée pour sa mise en œuvre.**

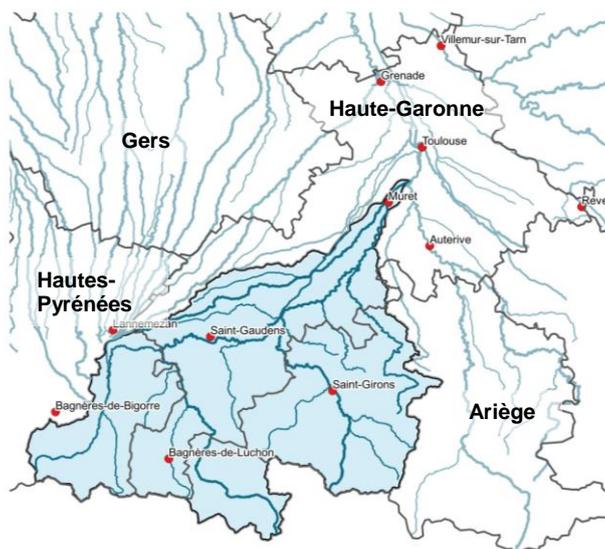
# Résumé du projet de territoire Garon'amont

La gestion et la préservation de la ressource en eau du bassin de la Garonne, et plus globalement sur l'ensemble du sud-ouest de la France, est au centre du débat public depuis plusieurs décennies, compte-tenu d'une situation de déséquilibre entre les usages existants et la ressource disponible. Cette situation conduit à une gestion de crise récurrente sous l'autorité de l'Etat et engendre des impacts pour les milieux aquatiques.

Simultanément, les acteurs territoriaux ont pris conscience que les projections climatiques établies par les scientifiques conduisent inexorablement à exacerber les risques d'un manque d'eau pour la Garonne et ses affluents si rien n'est fait pour les contrecarrer. Afin d'éviter les conflits d'usages qui pourraient advenir, un processus de concertation ambitieux, apparaissait indispensable pour partager le constat de la situation du territoire vis-à-vis de la ressource en eau et rechercher le consensus afin de dessiner une feuille de route permettant, *in fine*, d'agir.

C'est animé par cet objectif que les principaux acteurs de l'eau, réunis dès 2016 à l'initiative de la Préfecture de la Haute-Garonne, sont convenus de mettre en œuvre un Projet de territoire pour la gestion de l'eau, démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre hydrographiquement cohérent. Il a pour but d'aboutir à un engagement de tous les acteurs du territoire pour tendre vers l'équilibre quantitatif de la ressource, en respectant les fonctionnalités des milieux aquatiques et en anticipant le changement climatique.

Le principe du projet de territoire pour la gestion de l'eau en Garonne Amont (PTGA) a été acté en février 2017. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne en a pris en charge la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des collectivités concernées par le périmètre (les Conseils départementaux de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, le Conseil Régional Occitanie), les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ces acteurs ont travaillé collectivement, regroupé au sein d'un Comité de Pilotage (auquel participent également Toulouse Métropole et les autorités espagnoles du Val-d'Aran), pour engager et suivre ce projet.



L'élaboration du PTGA a comporté trois phases, qui ont été intégralement suivies par des garants de la concertation désignés par la Commission Nationale du Débat Public :

La **première phase** a permis de produire un atlas de la ressource en eau et des dynamiques sociales et territoriales, qui donne une vision complète en réunissant état des lieux, diagnostic des enjeux techniques et économiques, et scénarios d'évolution du climat.

La **deuxième phase** de dialogue citoyen s'est déployée autour de rencontres avec les habitants, d'ateliers de travail entre les parties prenantes, d'un site internet participatif et d'une réflexion collective menée au sein d'un panel de citoyens tirés au sort parmi les habitants du territoire. Ce panel a produit un avis riche de 130 recommandations, qu'il est possible de synthétiser de la manière suivante :

- poursuivre les efforts d'économie d'eau, avec le soutien des pouvoirs publics,
- préserver voire restaurer les infrastructures de régulation que sont les milieux naturels,
- stopper l'artificialisation des terres agricoles et naturelles,
- mieux solliciter les ouvrages existants de stockage de l'eau,
- garantir la dimension publique de la gestion des barrages hydroélectriques,
- explorer, si besoin, la possibilité de créer de nouveaux stockages à travers une concertation approfondie sur les conditions de réalisation acceptables par les parties prenantes.

Enfin, hiérarchisant les priorités d'actions, le panel a indiqué que « les actions liées à la sobriété et la gouvernance de l'eau sont des préalables à toutes les actions relatives aux stockages et à l'aménagement du territoire ».

Cet avis constitue la feuille de route d'une **troisième phase** qui a analysé et transcrit sur le plan opérationnel ces recommandations sous la forme d'un plan d'actions. Ce travail a été réalisé selon deux modalités de concertation :

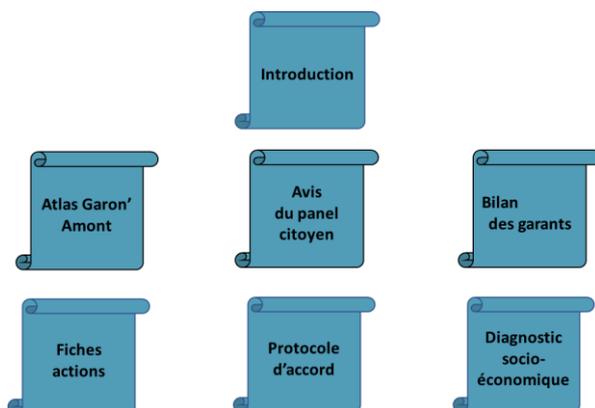
- un dialogue approfondi avec tous les acteurs de l'eau et des territoires concernés;
- l'installation formelle d'un Comité de concertation composé de 58 membres, dont l'avis a été sollicité à 3 reprises.

Le programme ainsi élaboré comprend 32 actions articulées selon les 4 axes définis par le panel citoyen :

- Sobriété / économie d'eau
- Pacte de gouvernance
- Stocker l'eau
- Aménager le territoire

Les actions sont de différentes natures (aménagement, mesures organisationnelles, amélioration de la connaissance, communications/sensibilisation) et forme un ensemble équilibré en phase avec l'approche globale recommandée par le panel citoyen.

Au final, le processus d'élaboration Projet de Territoire est formalisé par un ensemble de 7 documents élaborés au fil de ces 3 phases :



Pour la mise en œuvre du Projet de Territoire Garon'Amont, le Conseil départemental et ses partenaires entendent bien assumer leurs engagements en poursuivant selon la même dynamique de concertation avec tous les acteurs et selon les mêmes principes de responsabilité, de cohésion sociale et de solidarité territoriale qui ont prévalu lors de son élaboration. L'ensemble des actions du projet de territoire a vocation à s'engager dès le début de l'année 2021, témoignant ainsi de l'urgence à agir face au changement climatique, et pour une durée de 5 ans.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Origine et fondamentaux de la démarche de Projet de Territoire</b> .....	<b>7</b>
1.1	Origine du projet de territoire : déficit quantitatif et changement climatique .....	7
1.2	Philosophie du Projet de Territoire Garon'Amont .....	8
1.3	Contexte réglementaire .....	9
<b>2</b>	<b>Elaboration du projet de territoire</b> .....	<b>11</b>
2.1	Garon'Amont, une démarche portée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne après une préfiguration initiée par l'Etat .....	11
2.2	Gouvernance du projet au fil de l'eau : rôles du COTECH et du COFIL .....	12
2.3	Méthode et étapes .....	13
2.3.1	<i>Cadrage amont (2016-2017) : réunions du Groupe départemental Eau</i> .....	13
2.3.2	<i>Structuration du portage du projet, cadrage des objectifs collectifs (2017)</i> .....	13
2.3.3	<i>Production d'un état des lieux (octobre 2018 à février 2019)</i> .....	14
2.3.4	<i>Animation du dialogue citoyen (mars à septembre 2019)</i> .....	14
2.3.5	<i>Définition du programme d'actions du projet de territoire (octobre 2019 à octobre 2020)</i> .....	16
2.3.6	<i>Processus de validation du projet de territoire</i> .....	19
<b>3</b>	<b>Documents constitutifs du PTGA</b> .....	<b>20</b>
3.1	Liste des documents constitutifs du PTGA .....	20
3.2	Objectifs et résumés des documents .....	21
3.2.1	<i>Pièce 1 - Atlas du territoire</i> .....	21
3.2.2	<i>Pièce 2 - Avis du panel citoyen</i> .....	22
3.2.3	<i>Pièce 3 - Bilan des garants de la concertation relatif à la phase 2</i> .....	23
3.2.4	<i>Pièce 4 - Bilan de la garante de la concertation relatif à la phase 3</i> .....	23
3.2.5	<i>Pièce 5 - Protocole d'accord</i> .....	24
3.2.6	<i>Pièce 6 - Programme d'action opérationnel</i> .....	24
3.2.7	<i>Pièce 7 - Rapport socio-économique</i> .....	26
3.3	Auteurs des documents.....	28
<b>4</b>	<b>Bilan et enseignements de la démarche de co-construction</b> .....	<b>30</b>
4.1	Des enseignements généraux qui confortent la pertinence du projet de territoire.....	30
4.2	L'appropriation du projet dans les territoires .....	31
4.3	Une vision globale convergente pour la mise en œuvre.....	33
4.4	Des points de vigilance .....	35
<b>5</b>	<b>Perspectives de mise en œuvre</b> .....	<b>36</b>
<b>6</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>38</b>
<b>1</b>		

# 1 ORIGINE ET FONDAMENTAUX DE LA DEMARCHE DE PROJET DE TERRITOIRE

---

## 1.1 Origine du projet de territoire : déficit quantitatif et changement climatique<sup>1</sup>

**La Garonne** est un fleuve puissant qui bénéficie des apports pluviométriques et neigeux des Pyrénées. En moyenne, le volume des eaux écoulées par la Garonne en amont de l'Ariège est de 4,5 milliards de m<sup>3</sup> de ressources naturelles dont 0,74 milliard de m<sup>3</sup> issus du versant espagnol du val d'Aran. C'est une richesse mal répartie dans l'année, avec une période de basses eaux estivales où s'expriment régulièrement des problèmes pour les usages et les milieux naturels.

Au cœur de l'été et en début d'automne, le débit de la Garonne amont est souvent très diminué : statistiquement, il manque environ 13 millions de m<sup>3</sup> une année sur cinq, pour permettre le bon fonctionnement des milieux aquatiques et garantir le maintien des différents usages de l'eau. Ce déséquilibre entre les volumes disponibles et les volumes nécessaires se transfère et même s'aggrave vers l'aval. Ainsi le déficit moyen constaté Toulouse, où près de la moitié des écoulements provient de Garonne Amont, est d'environ 44 millions de m<sup>3</sup>, et à Bordeaux il passe à 72 millions de m<sup>3</sup>, où près du quart des écoulements provient de Garonne Amont. D'importants lâchers d'eau sont réalisés dans le cadre du soutien d'étiage<sup>2</sup> de la Garonne mais ils ne permettent de réduire qu'en partie ce déficit.

De plus, la répartition des richesses en eau sur le territoire est inégale : si en montagne et à proximité des très grandes rivières, la ressource en eau est globalement importante, le climat fait que les petits cours d'eau de plaine sont beaucoup moins bien fournis, et cela d'autant plus lorsqu'on se rapproche de la région toulousaine. Les étiages peuvent être très sévères sur des petits cours d'eau, avec actuellement 30% de cours d'eau en assec chronique.

**Les projections climatiques** sont pessimistes sur le futur de la ressource naturelle : de -30% à -50% en étiage à l'horizon 2050. La quantité d'eau disponible se dégradera sans doute partout, avec cependant une incertitude plus forte en montagne.

Le principal risque est l'affaiblissement du manteau neigeux et une fonte de plus en plus précoce. Cette situation est d'ores et déjà observée et devrait s'accroître. Les effets seront perceptibles sur tous les affluents pyrénéens. La conséquence sera pour ces rivières et la Garonne, des étiages plus précoces (à partir de juin/juillet au lieu de août/septembre) et plus longs car la fin de l'étiage sera aussi retardée.

---

<sup>1</sup> Le diagnostic du territoire, les projections climatiques ainsi que les choix du périmètre de projet sont détaillés dans l'Atlas Garon'Amont.

<sup>2</sup> Soutien d'étiage : en été, le débit des fleuves et rivières diminue et atteint en général son niveau minimum appelé étiage. Les opérations de soutien d'étiage consistent à augmenter artificiellement le débit des cours d'eau grâce à des lâchers d'eau réalisés depuis des barrages (sur le PTGA il s'agit généralement de barrages hydroélectriques gérés par EDF) – voir Atlas Garonne Amont.

Cet état de fait s'imposera à tout le bassin y compris en aval de Toulouse. Ce changement de calendrier et l'affaiblissement de la ressource recoupera une demande en eau potentiellement accrue pour les usages. Ce double effet risque d'aggraver les situations de crises en intensité et en fréquence.

## 1.2 Philosophie du Projet de Territoire Garon'Amont

Dans ce contexte, le projet de territoire pour la gestion de l'eau Garon'Amont, fruit d'une démarche partenariale profondément débattue à travers un dialogue citoyen, a pour objectif la restauration de l'équilibre quantitatif des ressources en eau, dans une perspective d'aménagement et de développement durable du territoire. Il repose sur la certitude qu'en absence d'actions volontaristes, le déficit structurel que traduisent les baisses des débits d'étiage et l'altération de la qualité des eaux de surface, ne pourront que s'aggraver dans une perspective de dérèglement climatique de plus en plus marqué. Une telle évolution nuirait à la fois aux équilibres des milieux naturels et aux activités humaines.

L'élaboration du plan d'action du projet de territoire Garonne Amont relève d'une co-construction avec toutes les parties prenantes qui ont souhaité participer. Cette initiative, rarement menée avec une telle ampleur au plan national, vise à renforcer l'insertion territoriale des actions préconisées, dans l'esprit d'un nouveau contrat social établi autour de l'eau.

Les principes fondamentaux auxquels il se réfère sont les suivants :

- Le principe de responsabilité des institutions qui sont à la manœuvre.
- Le principe de solidarité territoriale, l'eau de Garon'Amont étant précieuse au-delà des limites du territoire.
- Le principe de cohésion sociale, par lequel est renouvelé l'attachement à ne laisser personne ni aucune activité économique de côté.

Le projet de territoire Garon'Amont met en avant deux conditions de réussite qui figurent également parmi ses objectifs essentiels :

- Le renforcement de la résilience du territoire, à l'égard d'un phénomène climatique dont l'ampleur de la dérive future n'est pas parfaitement connue à l'heure actuelle.
- La capacité d'adaptation, puisque les actions qu'il prévoit présentent un potentiel d'évolution certain, cela implique que contenu opérationnel pourra être d'ajuster au fil de la démarche en fonction des résultats des actions expérimentales et de l'évolution du contexte (en particulier les conditions hydro-climatiques).

Enfin, avant d'aller plus loin, il est important de souligner que ce projet de territoire s'inscrit dans la longue histoire de la gestion quantitative et intégrée de la ressource en complémentarité avec le PGE Garonne-Ariège<sup>3</sup> (révisé en 2018) ainsi que les 3 SAGE<sup>4</sup> concernés par le périmètre Garonne amont :

- SAGE Vallée de Garonne, approuvé en juillet 2020),

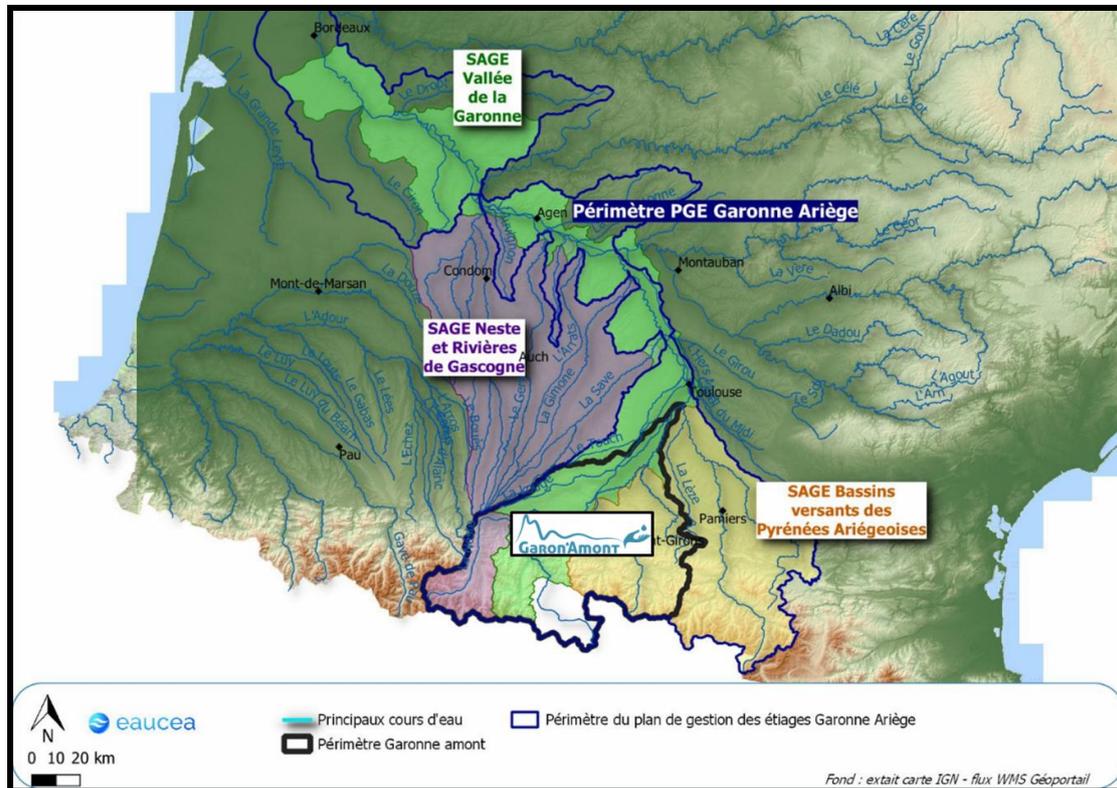
---

<sup>3</sup> PGE : Plan de Gestion des Etiages

<sup>4</sup> SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

- SAGE des Bassins versant des Pyrénées Ariégoises, en cours d'élaboration,
- SAGE Nestes et Rivières de Gascogne en préfiguration.

L'idée est ainsi d'assurer la cohérence et la lisibilité des trois politiques publiques engagées sur des périmètres différents mais qui se recoupent.



### 1.3 Contexte réglementaire

**Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Garon'Amont a été construit sur la base du cadrage réglementaire en vigueur lors de son élaboration** (instruction du Gouvernement du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution, révisée par l'instruction du 7 mai 2019).

L'instruction du 7 mai 2019 définit la démarche de projet de territoire comme suit :

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

**La cohérence avec les attendus de l'instruction ministérielle 7 mai 2019 est assurée au niveau des documents produits, et recherchée dans le processus de concertation pour la finalisation du PTGA puis sa phase de mise en œuvre.** Concernant l'annexe 5 de cette instruction (partage de la ressource et détermination des volumes), chaque fiche action indique les usages concernés ainsi qu'un ordre de grandeur des gisements volumes associés. S'agissant du partage de la ressource cette question relève essentiellement de l'État au travers du processus de réforme des volumes prélevables sur le bassin Adour-Garonne mais également du SDAGE<sup>6</sup> Adour-Garonne et des 3 SAGES développés sur le PTGA.

L'annexe A présente une analyse de la cohérence du présent dossier PTGA avec l'instruction ministérielle 7 mai 2019.

***☞ Par la suite dans les différents documents, le terme PTGA désigne le projet de territoire pour la gestion de l'eau Garon'Amont.***

---

<sup>6</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## 2 ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

---

### 2.1 Garon'Amont, une démarche portée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne après une préfiguration initiée par l'Etat

Mis en place le 19 février 2016 et jusqu'à fin 2017, à l'initiative du secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne, le groupe départemental « eau » en Haute-Garonne constituait un groupe informel de dialogue entre les principaux acteurs de l'eau : Conseil départemental, profession agricole (chambre d'agriculture et syndicats agricoles), associations de protection de la nature, Toulouse Métropole ainsi que l'Agence de l'Eau et les services de l'État. Il s'agissait notamment d'étudier les actions en cours et d'examiner les pistes d'actions à l'échelle du département permettant la résorption du déficit hydrologique. **Le principe d'un projet de territoire à l'échelle de la Garonne Amont est acté au sein de cette instance en février 2017.**

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'investit depuis longtemps dans la gestion de la ressource en eau. Il exerce ses compétences en matière de solidarité territoriale et d'appui aux territoires périurbains et ruraux et il assume, en outre, des compétences spécifiques notamment en matière d'acquisition de connaissances, d'appui technique et financier auprès des collectivités compétentes et en tant que propriétaire ou gestionnaire d'infrastructures de stockage de la ressource en eau. Il a donc proposé à ses partenaires d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de territoire relatif au bassin versant de la Garonne amont, en étroite concertation et en accord avec ceux-ci. En octobre 2017, cette décision est actée par délibération du Conseil départemental. Dès lors le Conseil départemental de la Haute Garonne se saisit du projet et organise le cadre qui permet sur la période 2017-2019 de construire la méthode d'élaboration originale du PTGA, de définir une stratégie commune et d'imaginer un programme opérationnel pour la période 2020-2025.

#### L'élaboration du projet de territoire s'est faite autour de quatre volets :

- Un volet concertation au travers l'animation d'un dialogue citoyen
- Un volet technique portant sur les aspects hydrologiques
- Un volet socio-économique
- Un volet communication.

#### Le projet proprement dit a comporté trois phases<sup>7</sup> :

- Une **première phase** de production d'un état des lieux de la ressource en eau et des dynamiques sociales et territoriales (octobre 2018 à février 2019).
- Une **deuxième phase** de dialogue citoyen, concertation grand public, conclue par un ensemble de recommandations proposées notamment par un panel citoyen (mars à septembre 2019).
- Une **troisième phase** d'analyse et de transcription opérationnelle de ces recommandations sous la forme d'un plan d'action partagé avec les parties prenantes du territoire (d'octobre 2019 à octobre 2020).

---

<sup>7</sup> Cf. partie 2.3

## 2.2 Gouvernance du projet au fil de l'eau : rôles du COTECH et du COPIL

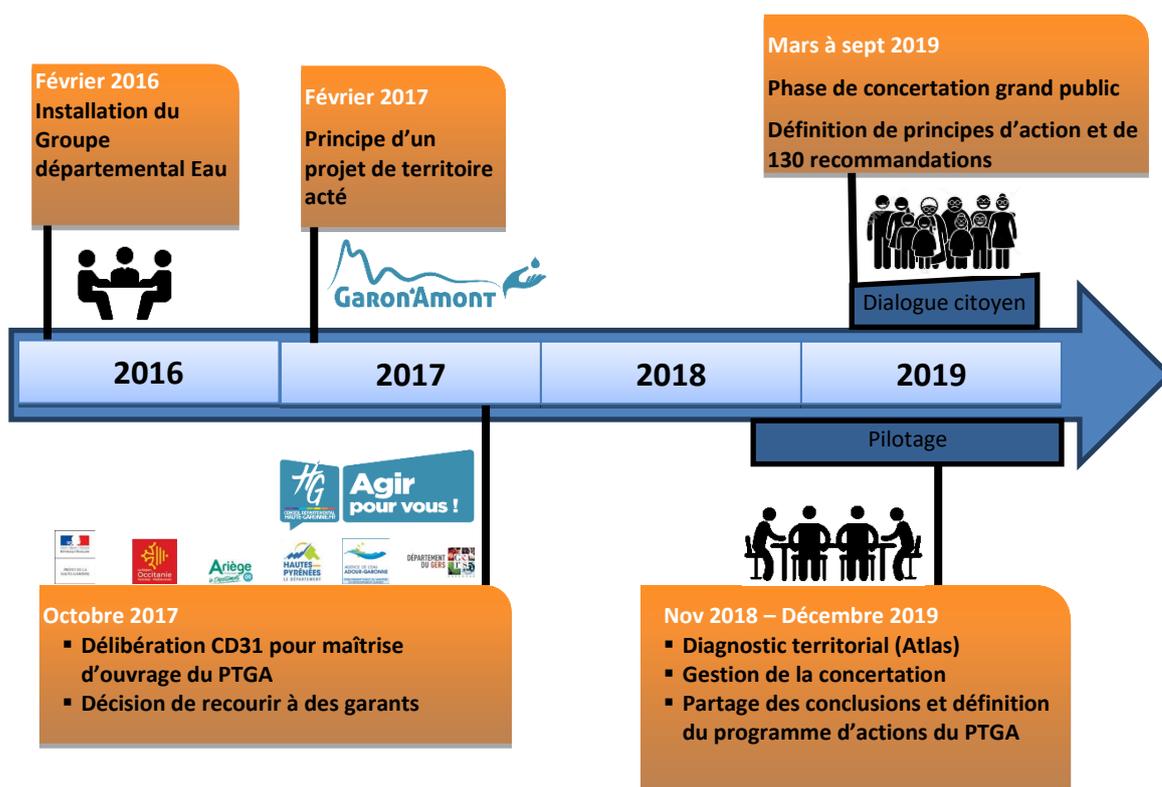
**La gouvernance du projet est assurée par un comité de pilotage (COPIL) présidé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne**, réunissant les élus et les représentants des principales institutions publiques concernées : la Région Occitanie, 4 départements (Ariège, Gers, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées), les services de l'Etat (Préfecture, DDT, DREAL), l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Métropole toulousaine et le Val d'Aran (Espagne). Le COPIL est donc l'instance permettant la validation politique des orientations et propositions techniques. Le COTECH (comité technique) qui mobilise les compétences des techniciens de ces institutions, est quant à lui réuni en amont pour préparer les COPIL.

**Entre fin 2018 et fin 2019, le COTECH et le COPIL du PTGA se sont réunis régulièrement pour assurer le cadrage méthodologique et la validation progressive des jalons (12 réunions).**

- Novembre – décembre 2018 : présentation puis validation du dispositif et du calendrier du dialogue citoyen et adoption de l'identité graphique du projet de territoire et de la stratégie de communication.
- Janvier – février - mars 2019 : programmation du dialogue citoyen et présentation du plan de communication et de l'avancement du site internet ; validation du mandat confié au panel (question introductive à ses travaux) et des documents versés au dialogue citoyen (état des lieux, diagnostics techniques et grand public).
- Juin-Juillet 2019 : premier bilan quantitatif et qualitatif du dialogue citoyen.
- Septembre 2019 : préparation de la réunion publique de restitution du dialogue citoyen du 2 octobre 2019, première présentation de l'avis du panel par deux de ses membres, et point sur la suite du processus, en particulier sur le travail d'évaluation technique devant permettre de passer des mesures proposées par le panel au plan d'action.
- Novembre 2019 : évocation en COTECH des scénarios futurs et présentation d'une proposition technique de programme d'action (31 fiches action).
- Décembre 2019 : présentation du programme d'action en COPIL, proposition d'un protocole d'accord entre les membres du COPIL, mise en place d'un comité de concertation (COPIL+ acteurs territoriaux + garants).
- Juillet 2020 : avancement du PTGA, point sur les rencontres avec les parties prenantes du territoire, actualités sur les actions et expérimentations déjà engagées par le CD 31.
- Septembre 2020 : présentation pour validation de la version définitive des pièces constitutives du projet de territoire.

## 2.3 Méthode et étapes

### *Les grandes étapes du projet de territoire Garon'Amont*



#### 2.3.1 Cadrage amont (2016-2017) : réunions du Groupe départemental Eau

- Installation par le secrétaire général de la Préfecture de Haute-Garonne.
- 8 réunions antérieures au lancement du projet : dialogue sur les problématiques de l'eau, partage d'un pré-diagnostic du territoire, construction d'un socle de connaissances communes.

#### 2.3.2 Structuration du portage du projet, cadrage des objectifs collectifs (2017)

- Octobre 2017 : décision du Conseil départemental de se porter maître d'ouvrage des études d'élaboration du PTGA et de l'animation territoriale nécessaire à cette fin. Décision actée par délibération du Conseil départemental de la Haute-Garonne.
- Objectif : « restaurer l'équilibre quantitatif mais également en engageant une réflexion plus globale sur l'aménagement durable de ce territoire ».

- Décision de recourir à des garants (processus non obligatoire pour un PTGE mais activé pour assurer le suivi et la transparence souhaités dans les débats).

### 2.3.3 Production d'un état des lieux (octobre 2018 à février 2019)

Le travail sur le PTGA a commencé par un état des lieux de la ressource en eau et des dynamiques sociales et territoriales sur le bassin versant Garonne Amont. L'objectif était que les acteurs du territoire partagent à la fois un socle de connaissances scientifiques et identifient les problématiques locales. Cette première phase a donné lieu à la publication de l'Atlas Garon'Amont<sup>8</sup>.

### 2.3.4 Animation du dialogue citoyen (mars à septembre 2019)

La démarche du projet de territoire Garon'Amont repose sur la contribution des citoyens à la construction du projet technique et politique. Le dialogue citoyen, riche et approfondi, repose sur le principe selon lequel les mêmes causes produisant les mêmes effets, il eut été inopérant de se limiter à réunir des parties prenantes dont les postures sont connues depuis longtemps, et parfois fortement clivées. La mise au débat public des enjeux de la gestion de l'eau du territoire Garonne Amont s'est donc abstenue de toute confrontation, grâce à l'animation d'un dispositif de concertation reposant sur quatre outils participatifs complémentaires, mobilisés avec l'objectif de recueillir un maximum de contributions :

- Dix rencontres organisées sous la forme d'interventions dans l'espace public (marchés, lieux publics, etc.) et d'échanges directs avec la population autour de la problématique de la gestion et des usages de l'eau, destinées à recueillir les avis et expressions spontanées des habitants du territoire.
- Quatre ateliers thématiques permettant d'échanger entre habitants, élus, experts et autres parties prenantes autour des enjeux de « L'eau et la biodiversité », « L'eau, le tourisme et le développement territorial », « L'eau, l'industrie et l'énergie », et « L'eau et l'agriculture ».
- Un site internet participatif (<https://www.garonne-amont.fr/>) qui a permis à chaque personne ou institution qui le souhaitait de déposer sa contribution (8 700 visites de 5 400 utilisateurs différents, 50 contributions<sup>9</sup>).
- Un panel citoyen, constitué d'une trentaine d'habitants du territoire de projet sélectionnés par tirage au sort, réuni à quatre reprises en sessions plénières de formation, d'investigation et de réflexion, dont plusieurs membres ont également participé aux ateliers thématiques ; ce panel a produit un avis assorti de 130 recommandations<sup>10</sup>.

Les comptes rendu des ateliers territoriaux ainsi que les synthèses des rencontres habitants et du dialogue en ligne sur le site internet sont compilés dans l'annexe C.

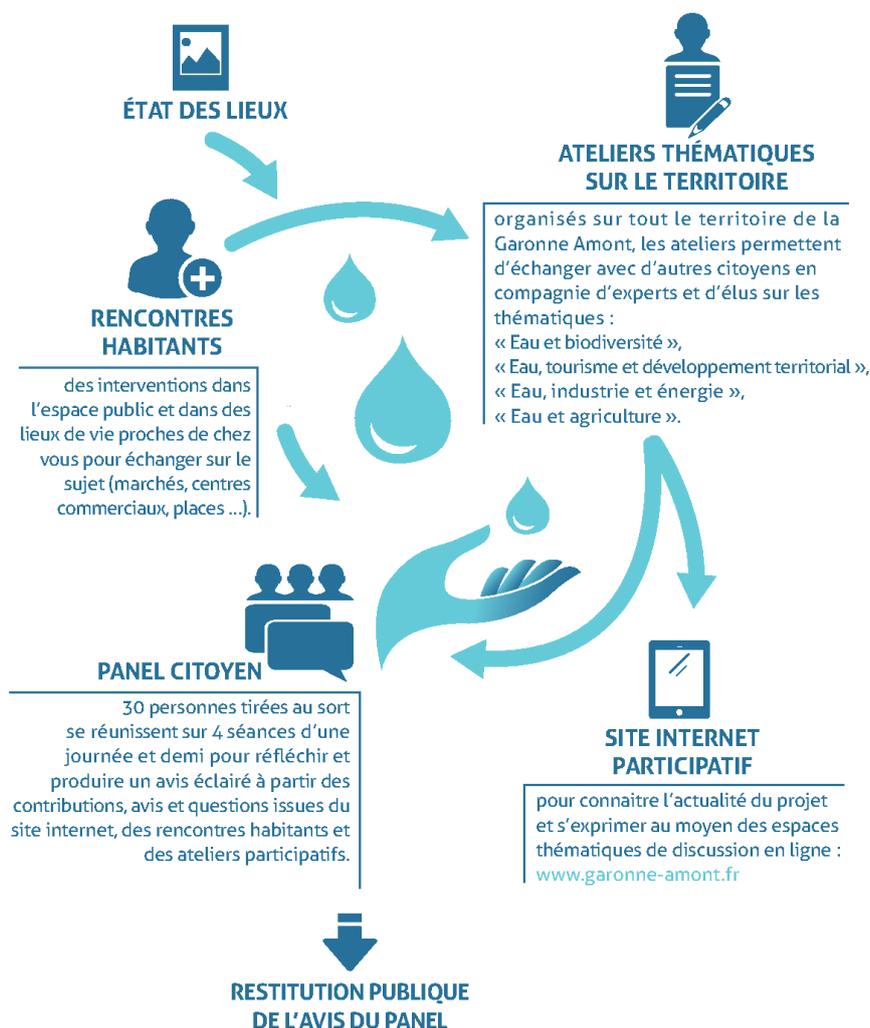
---

<sup>8</sup> Cf. partie 3.2.1

<sup>9</sup> Chiffres en date du 28 août 2020

<sup>10</sup> Cf. partie 3.2.2

# Participez au dialogue citoyen !



Cette démarche originale est unique dans le paysage des PTGE à l'échelle nationale. Donnant voix à des représentants des habitants venant de tout le périmètre du projet, elle ancre la concertation citoyenne dans le processus Garon'Amont en lui confiant l'écriture des attentes et de recommandations stratégiques.

La dimension de concertation est donc pleinement investie par le PTGA. La construction du programme d'action opérationnel du PTGA s'est fondée sur cette production « non technique » mais très concrète. Dans les étapes suivantes, chaque recommandation du panel a été analysée. Chaque recommandation a, soit été valorisée au travers du programme, soit été relayée vers une autre politique publique qui s'avère plus « compétente » pour la traiter. La traçabilité dans la prise en compte de ces attentes citoyennes est assurée<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Cf. annexes 6.2

### 2.3.5 Définition du programme d'actions du projet de territoire (octobre 2019 à octobre 2020)

**Cette phase conclusive de l'élaboration du projet de territoire voit une nouvelle étape de travail concerté avec les parties prenantes du territoire, pour traduire les 130 recommandations de l'avis citoyen en un programme d'action opérationnel.**

Une concertation a été organisée d'octobre 2019 à octobre 2020. Elle a débuté par un travail avec les services techniques des membres du comité de pilotage les 24 octobre et 26 novembre 2019, puis avec l'ensemble des acteurs au travers le Comité de concertation, dont la liste est présentée page suivante.

58 organismes représentés, 4 représentants du panel citoyen, 1 garante CNDP<sup>12</sup>.

Catégorie	Organisme
Membre du Comité de Pilotage	CD31
Membre du Comité de Pilotage	Préfecture 31
Membre du Comité de Pilotage	DDT 31
Membre du Comité de Pilotage	DREAL
Membre du Comité de Pilotage	DRAAF
Membre du Comité de Pilotage	Agence de l'Eau
Membre du Comité de Pilotage	CD09
Membre du Comité de Pilotage	CD65
Membre du Comité de Pilotage	CD32
Membre du Comité de Pilotage	CR Occitanie
Membre du Comité de Pilotage	Toulouse Métropole
Membre du Comité de Pilotage	Val d'Aran
Représentants du panel citoyen	
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Couserans-Pyrénées (93 communes sur PTGA)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Pyrénées Haut-Garonnaises (76)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Cœur de Coteaux de Comminges (61)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Cagire Garonne Salat (55)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Aure-Louron (47)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Neste-Barousse (43)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com du Volvestre
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Cœur de Garonne (27)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com Arize-Lèze
Intercommunalité à fiscalité propre	Com Com du Plateau de Lannemezan Neste-Baronies-Baises (11)
Intercommunalité à fiscalité propre	Muretain Agglo (9)
Intercommunalité à fiscalité propre	Com d'Agglo Pays Foix-Varilhes
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SAGE Vallée de la Garonne
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SAGE Neste Rivières de Gascogne
Syndicats Mixte GEMAPI	PETR Pays des Nestes
Syndicats Mixte GEMAPI	SYndicat COuserans SERvice Public (SYCOSERP)
Syndicats Mixte GEMAPI	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize
Syndicats Mixte GEMAPI	Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
Syndicats Mixte GEMAPI	Syndicat Mixte Garonne Amont
Assoc. protection de la Nature	France Nature Environnement
Assoc. protection de la Nature	Nature en Occitanie
Assoc. protection de la Nature	Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP)
Assoc. protection de la Nature	Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
Assoc. protection de la Nature	Fédération Départementale de Pêche de Haute-Garonne

<sup>12</sup>

Acteur de l'agriculture	Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
Acteur de l'agriculture	Chambre d'Agriculture de l'Ariège
Acteur de l'agriculture	Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
Acteur de l'agriculture	Chambre d'Agriculture du Gers
Acteur de l'agriculture	Réseau 31 (Organisme Unique Gestion Concertée)
Acteur de l'agriculture	CACG
Usagers Autres	UNICEM Midi-Pyrénées
Usagers Autres	Comité Régional de Canoë Kayak
Hydroélectricien	EDF
Représentant entreprises	ADEBAG
Représentant entreprises	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne
Représentant entreprises	Chambre du Commerce et de l'Industrie de Haute-Garonne
Représentant entreprises	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Représentant entreprises	Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Ariège
Représentant entreprises	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées
Représentant entreprises	Chambre du Commerce et de l'Industrie des Hautes-Pyrénées
Acteur du tourisme	Comité Départemental du Tourisme de Haute-Garonne
Acteur du tourisme	Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
Acteur du tourisme	Agence de Développement Touristique d'Ariège Pyrénées
Assoc. de consommateurs	Union Française des Consommateurs - Que Choisir Toulouse
Assoc. de consommateurs	Association Consommation, Logement et Cadre de Vie - Toulouse
Garant CNDP	

Le comité de concertation s'est réuni à 3 reprises les 19 février, 9 juin et 8 octobre pour marquer les grandes étapes de cette phase de concertation. Les comptes rendus de ces réunions figurent en annexe D.

La première version des fiches-actions a ainsi été nourrie par différents temps d'échanges avec les partenaires institutionnels du projet et les acteurs du territoire<sup>13</sup>, donnant lieu à une deuxième puis une troisième version de fiches-actions. Ce processus dynamique, fait principalement de contributions écrites (18 contributions en date de rédaction du présent document), de rencontres bilatérales (33 organisations rencontrées au cours de 30 réunions) et des trois réunions du comité de la concertation, a progressivement élargi la surface de consultation et d'appropriation du projet auprès des différents usagers du territoire dans l'esprit des préconisations du panel citoyen, de l'instruction ministérielle sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau, et des garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public pour assurer le suivi de la concertation préalable au PTGA.

C'est ainsi que plusieurs parties prenantes, à l'instar des associations de consommateurs et des associations familiales, les syndicats GEMAPI ou bien, dans le registre des collectivités territoriales, des Parcs Naturels régionaux, ont été sollicités pour donner leur avis tant sur les objectifs poursuivis par le PTGA que sur leur implication potentielle à travers les actions qu'il prévoit de mettre en œuvre.

Ces actions, ou plutôt les fiches-actions qui les décrivent, ont donc été enrichies par une succession d'ajouts, de reformulations et de réécritures davantage en phase avec les attentes des parties prenantes. Cette démarche incrémentale a permis de gagner en précision sur les aspects opérationnels des actions mais également sur les objectifs stratégiques de certaines d'entre elles, dont les fiches correspondantes ont considérablement évolué sur le fond.

<sup>13</sup> Détails des contributions et des réponses apportées en annexe E.

Ainsi, la version initiale de la fiche-action C.1.5, dédiée explicitement à « l'optimisation expérimentale du stock de 2 lacs sur le bassin versant du Touch » a vu son ambition se renforcer quelque peu puisqu'il s'agit désormais, dans sa version finale, de travailler sur l'optimisation de gestion du canal de St Martory en lien avec 5 retenues présentes sur le bassin du Touch. De même pour la fiche C.1.4, qui est passée du simple renforcement des volumes d'ouvrages collinaires existants à une vision plus complète sur l'optimisation de l'utilisation de ces retenues collinaires : « Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau ».

De la même manière, les actions dédiées à la préservation des zones humides, qui se limitaient initialement au périmètre de la Haute-Garonne à travers la fiche-action C.2.2 « Développer un conservatoire des zones humides en Haute-Garonne », ont été renforcées par une nouvelle fiche-action désormais à l'échelle du territoire du PTGA (nouvelle fiche C.2.2 Observatoire et stratégie « Zones Humides » à l'échelle du périmètre du PTGA).

Enfin, et c'est clairement un co-bénéfice de la concertation entre les parties prenantes, le contenu opérationnel de certaines fiches-actions a évolué dans l'objectif d'en améliorer la cohérence et l'efficacité, de manière à éviter les redites avec des actions déjà conduites par les acteurs de terrain. Ainsi la fiche-action A.3.1 consacrée à l'Observatoire territorial partagé des économies d'eau agricoles : plusieurs réunions avec le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne ont permis de faire le lien entre toutes les démarches entreprises sur le sujet, et notamment l'acquisition de données en cours au niveau de la chambre d'agriculture et du SMEAG (opérateur du soutien d'étiage Garonne), dont certaines très récentes et associant la recherche et l'imagerie satellitaire (été 2020). La fiche-action finale se concentre in fine sur l'organisation des croisements de données à opérer, à centraliser et à acquérir en complément.

Enfin, il est important de noter que le contexte sanitaire et notamment les mesures de confinement puis de distanciation physique prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID19 ont contraint les parties prenantes à adapter les modalités de mise en œuvre du dispositif de concertation. La substitution des réunions en présentiel par des visio et audioconférences a ainsi permis la poursuite des échanges.

Les objectifs de cette dernière étape de concertation avant la finalisation du projet de territoire étaient multiples :

- Évaluer l'intérêt des structures pour les actions proposées et leur implication potentielle,
- Amender les propositions techniques et institutionnelles,
- Échanger sur le niveau d'ambition du projet de territoire par rapport aux enjeux initiaux.

L'ensemble des contributions (comptes-rendus de réunions, formulaires de concertation, contributions libres) sont consultables en annexe D et E.

Des éléments de réponse ont également été fournis aux acteurs sur les différentes remarques reçues. Ces éléments de réponse figurent également dans cette en annexe E.

Quant aux grands enseignements de cette consultation, ils font l'objet de la partie 4 de ce mode d'emploi.

Ce travail a permis de rédiger 32 fiches actions qui reprennent l'essentiel des 130 recommandations du panel citoyen, et qui s'articulent autour des mêmes axes que ceux proposés par le panel citoyen :

- Sobriété, économie d'eau : 8 actions,
- Pacte de gouvernance : 5 actions,
- Stocker l'eau : 10 actions,
- Aménagement du territoire : 9 actions.

### 2.3.6 Processus de validation du projet de territoire

Le projet de territoire ne constitue pas un document réglementaire. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre acteurs, qui partage une volonté commune de s'engager dans une dynamique d'actions.

Avant d'engager la mise en œuvre du plan d'actions, plusieurs phases successives de validation et avis sont réalisées pour entériner la fin du processus de co-construction du projet :

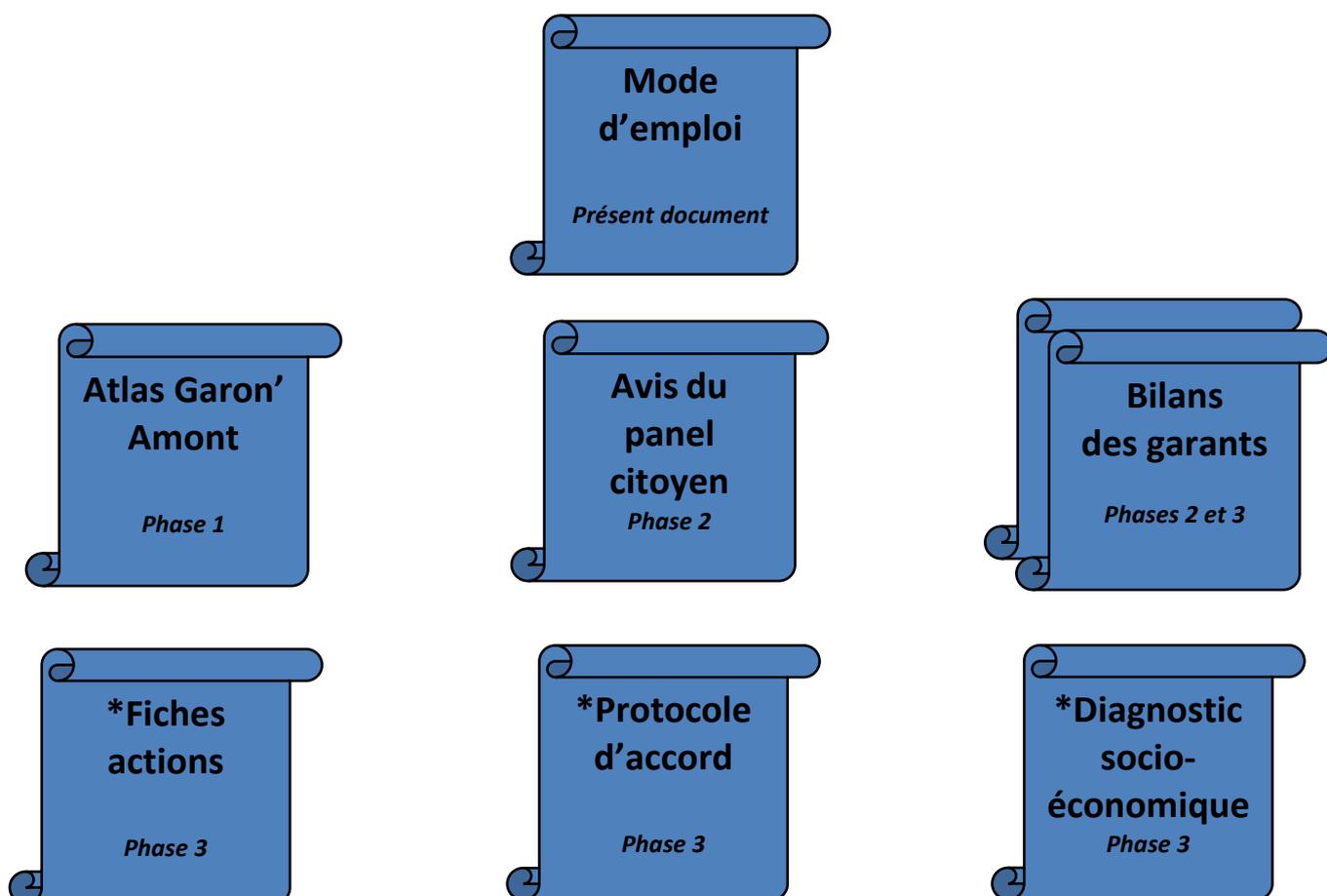
- 1- le **Comité de pilotage**, qui valide de façon collégiale les différentes pièces du projet de territoire (validation réalisée le 30 septembre 2020) ;
- 2- le **Comité de concertation**, qui a permis aux acteurs d'émettre un ultime avis sur le dossier (réunion du 8 octobre 2020) ;
- 3- la **Commission locale de l'eau** (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vallée de la Garonne, seul SAGE approuvé sur le périmètre, a émis un avis favorable lors de son bureau du 02 octobre 2020. L'avis, joint en annexe F précise qu'il prend acte de l'intégration de la CLE dans le COPIL du projet de territoire et de la signature du protocole d'accord. Cela permettra une mise en œuvre coordonnée du SAGE et du PTGA, en lien avec la démarche inter-SAGE ;
- 4- le **Conseil départemental** de la Haute-Garonne, qui en tant que maître d'ouvrage de l'opération a validé formellement le dossier lors de sa séance du 20 octobre 2020 ;
- 5- le **Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne**, qui a vocation (comme le prévoit l'instruction du 07 mai 2019) à valider le diagnostic et de se prononcer sur le programme d'actions à l'issue de la démarche territoriale.

## 3 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PTGA

---

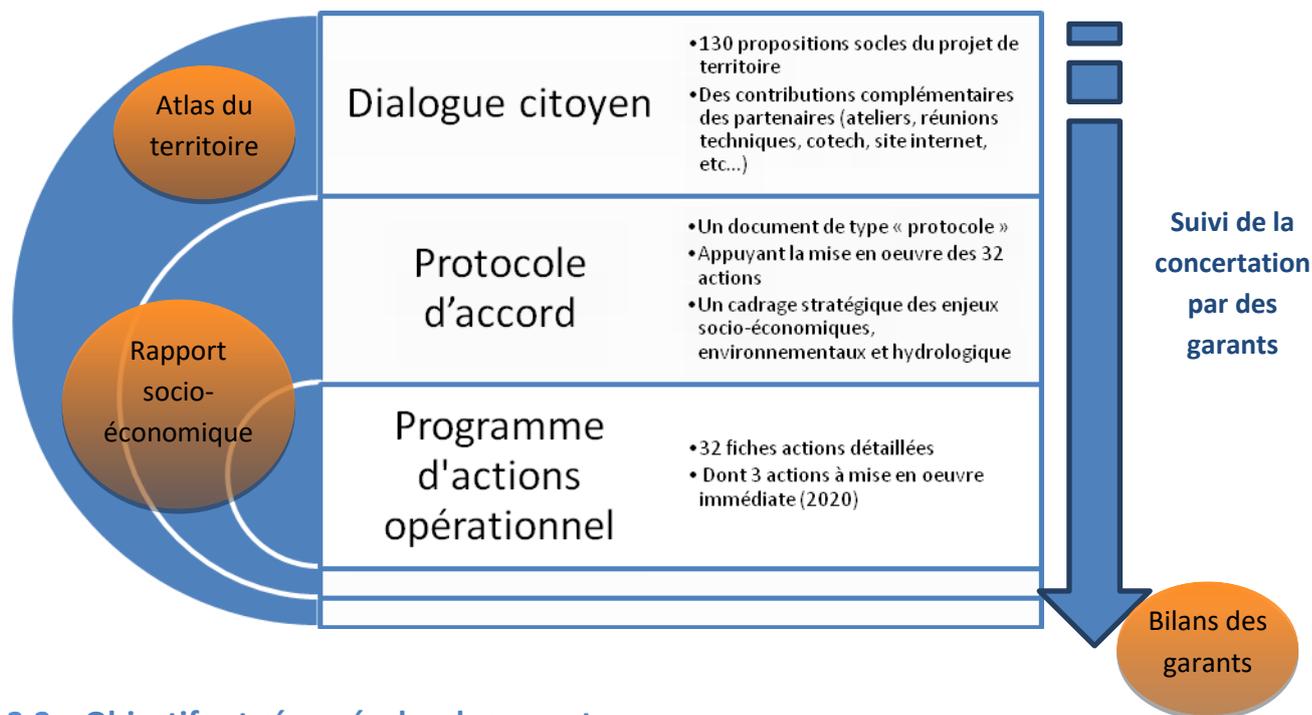
### 3.1 Liste des documents constitutifs du PTGA

Le Projet de Territoire Garon'Amont (PTGA) a produit des documents opérationnels\* et des documents-suppôts ayant servi à la concertation et au travail des partenaires techniques, soient 6 pièces constitutives en plus du présent mode d'emploi qui est le document introductif.



## Garon'Amont : 7 produits

### pour un projet de territoire concerté



### 3.2 Objectifs et résumés des documents

#### 3.2.1 Pièce 1 - Atlas du territoire

##### ***Une approche cartographique du territoire pour comprendre les enjeux de la ressource en eau***

Il permet d'avoir une vision complète en réunissant état des lieux et le diagnostic des enjeux techniques et économiques. Il aborde les scénarios d'évolution du climat.

Véritable document d'initialisation du processus d'élaboration et de mise en dialogue, cet état des lieux-diagnostic constitue une synthèse particulièrement robuste des travaux existants. Outre une « géographie de l'eau » qui décrit l'hydrologie mais aussi la socio-économie du bassin de Garonne Amont, cet « Atlas » de 196 pages s'attarde sur les usages préleveurs en eau, insiste sur l'importance des milieux naturels et les pressions qu'ils subissent, et se conclut en questionnant « le bassin du futur » sous contrainte de dérèglement climatique.

L'atlas territorial a fait l'objet de résumés techniques (*diagnostics technique* et *grand public*) et a servi de support aux ateliers thématiques et rencontres bilatérales avec les parties prenantes (élus territoriaux, Toulouse-Métropole, EDF, Associations environnementales et sportives, chambres consulaires, Commission Locale de l'Eau du SAGE Vallée de la Garonne, Réseau 31).

### 3.2.2 Pièce 2 - Avis du panel citoyen

Dans son avis, le panel citoyen identifie quatre grands domaines de vulnérabilité (manque d'eau et sécheresse, dégradation de la qualité de l'eau, inondation et coulées de boue, modification des écosystèmes), auxquels il oppose 130 recommandations insérées dans le cadre logique suivant :

1. Accompagner la sobriété et les économies d'eau
2. Conclure un pacte de gouvernance moderne et participatif
3. Stocker l'eau
4. Refonder l'aménagement du territoire.

Ainsi le panel prend-il acte :

- De la réalité du dérèglement climatique et de son évolution probable
- Des efforts réalisés en particulier par les agriculteurs pour économiser l'eau dont les cultures ont besoin.

Il recommande de :

- Poursuivre ces efforts d'économie d'eau, ce qui requiert le soutien des pouvoirs publics
- Préserver voire restaurer les infrastructures de régulation que sont les milieux naturels
- Stopper l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Mieux solliciter les ouvrages de stockage de l'eau (retenues collinaires)
- Garantir la dimension publique de la gestion des barrages hydroélectriques dans un contexte d'ouverture à la concurrence des concessions de production électrique
- Explorer, si besoin, la possibilité de créer de nouveaux ouvrages de stockage à travers une concertation approfondie sur les conditions de réalisation acceptables par les parties prenantes.

Le panel a également hiérarchisé les priorités d'actions, en indiquant que « les actions liées à la sobriété et la gouvernance de l'eau sont des préalables à toutes les actions relatives aux stockages et à l'aménagement du territoire ».

Ces citoyens, dont la grande majorité n'exprimait au début qu'un avis très général sur la gestion de l'eau, se sont dotés en un temps record d'une capacité de synthèse remarquable. Cette montée en compétence grâce notamment à l'audition de nombreux acteurs<sup>14</sup> a pu leur permettre de s'approprier de grandes quantités d'informations de nature parfois très technique, qu'ils ont restitué sous la forme d'un cadre logique assez proche, finalement, de celui des institutions en charge de la gestion de l'eau et du développement territorial.

Ce constat est à la fois rassurant et porteur d'espoir quant à la capacité d'adaptation du territoire de Garonne Amont face au changement climatique. Par la légitimité du processus qui l'a organisé et la crédibilité de l'avis du panel, il trace une feuille de route dont le plan d'action a choisi de s'inspirer.

---

<sup>14</sup> Guy Pustelnik ancien directeur de l'EPIDOR, Christèle Charpentier, Marie-Thérèse Lacourt, Guillaume Ferrando Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, Jean-Michel Soubeyrou climatologue à Météo-France Denis Salles sociologue à l'IRSTEA, Alexandre Brun géographe au CNRS, Aurore Carlot France Nature Environnement Midi-Pyrénées, Maxime Ghesquière Dynam'eau, Olivier Plasseraud Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, Renaud Hermen Water Family, François Maurel EDF, Julie MONS DREAL Occitanie.

### 3.2.3 Pièce 3 - Bilan des garants de la concertation relatif à la phase 2

#### **Historique détaillé du processus de concertation, avis sur la qualité de la méthode et recommandations pour la suite**

En introduction, les garants de la concertation rappellent que la saisine de la Commission nationale du Débat Public (CNDP) par le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, remonte au 6 mars 2017. Depuis cette date, deux garants (Madame Jean et Monsieur Périgord) ont donc suivi les phases successives de l'élaboration du projet de territoire, tant dans leur expression publique ou assimilée (ateliers thématiques, session de travail du panel citoyen, restitution de leurs travaux) qu'au titre de la bonne gouvernance du projet (réunions du comité de pilotage et du comité technique).

Ils décrivent ensuite précisément et de manière très complète le dispositif de dialogue citoyen, dont ils restituent la teneur et évaluent la portée.

**L'avis qu'ils émettent sur le dispositif et le déroulé de la concertation est qualifié ainsi :**

- **Un dialogue citoyen qui a donné toute sa place au grand public et adapté au contexte**
- **Une mobilisation satisfaisante pour une concertation « sans projet » (où il faut entendre le mot « projet » comme un projet d'infrastructure bien caractérisé, par exemple)**
- **Un dialogue citoyen qui a rempli son objectif en aboutissant à des recommandations hiérarchisées**

Ils en appellent toutefois à la **vigilance** quant aux modalités d'élaboration du plan d'action, qui devront « être à la hauteur des exigences formulées par le panel en termes de gouvernance et permettre d'éviter de donner prise à une possible radicalisation des postures de la part d'acteurs qui ont joué le jeu de la participation, tout en sachant que la décision revenait aux élus ».

Enfin, ils concluent leur bilan par plusieurs recommandations en faveur d'une poursuite de la concertation autour du projet de territoire Garonne-Amont.

### 3.2.4 Pièce 4 - Bilan de la garante de la concertation relatif à la phase 3

Dans le prolongement de la phase 2, en accord avec les membres du Comité de Pilotage, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a souhaité que la concertation autour de l'élaboration du plan d'actions soit également suivie par un.e garant.e de la concertation. Dans ce cadre, la CNDP a désigné le 1er avril 2020 une garante (Madame Christine JEAN) pour suivre cette phase. En sa qualité de garante Mme JEAN a suivi le processus de concertation et a assisté aux principales réunions (COPI, Comités de Concertation, rencontres d'acteurs...). Elle a également formulé des recommandations sur les modalités de transmission des documents de travail et de formalisation des réponses aux différentes questions et remarques des parties prenantes.

**L'avis émis par la garante sur la qualité de la concertation est exprimé ainsi :**

- **Les modalités de concertation ont répondu aux exigences de bonne information pour une participation effective, même s'il eut été préférable de fournir plus tôt des documents donnant à voir la philosophie et la vision stratégique dans laquelle s'inscrivent les 32 actions.**

- La plupart des différentes parties prenantes du Comité de concertation se sont mobilisées d'une manière effective et plusieurs d'entre elles ont salué les résultats obtenus.
- Le programme opérationnel a évolué en intégrant un grand nombre d'observations. Son équilibre général a été préservé. Des inquiétudes ont été exprimées et sujets de désaccord persistent sur la nature des solutions, entre la profession agricole, notamment, et les protecteurs et gestionnaires de la nature.

*Pour éviter les distorsions dans l'accès à l'information et à la participation entre parties prenantes, la garante demande en outre :*

- *d'analyser les raisons du défaut de participation constatés et les moyens d'y remédier ;*
- *d'associer d'une manière ou d'une autre aux actions tous ceux qui en font la demande ;*
- *d'étudier de quelle manière il serait possible de régler les difficultés de participation liées au manque de moyens humains et financiers.*

### 3.2.5 Pièce 5 - Protocole d'accord

***Il propose aux membres du comité de pilotage (COFIL) de prolonger la dynamique de coopération en s'engageant à continuer à porter le projet de territoire Garonne Amont dans sa phase opérationnelle.***

Il rappelle l'état d'esprit du dispositif, acte la notion d'intérêt général territorial et pose la stratégie d'ensemble pour intervenir d'ici 2025 sur des actions concrètes, pour défendre et soutenir l'expérimentation *in situ* et pour évaluer, confirmer ou réorienter, étape après étape, l'efficacité et les retombées des leviers mobilisés.

### 3.2.6 Pièce 6 - Programme d'action opérationnel

***Il est le cœur opérationnel du projet.***

32 fiches-actions le constituent, pour agir sur 4 grands leviers attendus par le panel citoyen : économies d'eau, pacte de gouvernance, stocker l'eau et aménagement du territoire. En annexe B du présent rapport, un tableau retrace les liens entre recommandations du panel citoyen et actions proposées.

Ces propositions ont été affinées en 2020 (cf. paragraphe 2.3.5 du présent document), en concertation avec les maîtres d'ouvrage potentiels ainsi qu'avec les différentes parties prenantes pour confirmer ou modifier le contenu technique, les maîtrises d'ouvrage, les coûts et plans de financements pré-identifiés.

Le sommaire général des fiches-actions prend la forme suivante :

	<b>A Sobriété - économies d'eau</b>
	<b>A.1 Eau potable</b>
A.1.1	Sensibiliser la population aux économies d'eau potable
A.1.2	Accompagner la gestion patrimoniale et l'amélioration du rendement des réseaux
	<b>A.2. Eau industrielle</b>
A.2.1	Poursuivre la recherche d'économies d'eau sur des sites industriels principaux consommateurs en zone sensible à la sécheresse
	<b>A.3 Modèles agricoles</b>
A.3.1	Observatoire technique territorial partagé des économies d'eau agricoles
A.3.2	Diagnostics d'exploitation et suivi individuel : accompagner les exploitant.e-s pour une approche agro-écologique globale
A.3.3	Mise en réseau des agriculteur.rice.s et des conseiller.ère.s Irrigation (thème : retours d'expérience sur les économies d'eau et modèles agricoles)
A.3.4	Améliorer la performance du matériel d'irrigation économe en eau et généraliser le pilotage
A.3.5	Solidarité territoriale : lien entre projets alimentaires territoriaux et PTGA
	<b>B Pacte de gouvernance</b>
	<b>B.1 Associer les citoyens aux politiques de l'eau</b>
B.1.1	Mettre en place une instance de concertation
B.1.2	Communiquer autour du Projet de territoire Garon'Amont
	<b>B.2 Clarifier la gouvernance du partage de l'eau</b>
B.2.1	Mettre en place le Comité de pilotage en charge du suivi du PTGA
B.2.2	Renforcer la concertation territoriale concernant les concessions hydroélectriques
B.2.3	Le Val d'Aran : réactiver et moderniser la coopération transfrontalière autour de la question des ressources en eau
	<b>C Stocker l'eau</b>
	<b>C.1 Appui sur les stocks existants</b>
C.1.1	Renforcer la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles
C.1.2	Expérimentations sur la réduction de l'impact de l'irrigation durant la période d'étiage par prélèvement dans les gravières
C.1.3	Maximiser et optimiser la mobilisation des stocks hydroélectriques en capitalisant sur la gestion expérimentale menée en 2020-2021
C.1.4	Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau
C.1.5	Optimisation de stock et gestion expérimentale de 5 retenues collinaires sur le bassin versant du Touch
	<b>C.2 Solutions fondées sur la nature</b>
C.2.1	Opérations expérimentales de recharge de nappe
C.2.2	Observatoire et stratégie "Zones humides" à l'échelle du périmètre du PTGA
C.2.3	Développer un conservatoire départemental des zones humides en Haute-Garonne
C.2.4	Valoriser sur le plan pédagogique les espaces où des actions du PTGA contribuent à la préservation de la ressource en eau
	<b>C.3 Nouveaux stocks</b>
C.3.1	Co-construire le cahier des charges pour envisager de nouvelles retenues au bilan socio-environnemental optimisé

	<b>D Aménagement du territoire</b>
	<b>D.1 Observatoire des milieux aquatiques</b>
D.1.1	Observatoire hydrologique des sources
D.1.2	Observatoire thermique des cours d'eau
	<b>D.2 Penser l'aménagement du territoire dans sa globalité</b>
D.2.1	Expérimenter la Réutilisation des Eaux Usées Traitées pour satisfaire les besoins en eau et l'arrosage dans les espaces verts publics ou privés
D.2.2	Développer la recharge active de nappes par infiltration des eaux pluviales en milieu urbain ou semi-urbain
D.2.3	Elaborer un contrat de canal à l'échelle du système Saint Martory
D.2.4	Expérimentations de gestion du canal de Saint Martory
	<b>D.3 Restauration de milieux pour améliorer leur résilience au changement climatique</b>
D.3.1	Préservation de l'espace de mobilité des cours d'eau
D.3.2	Mise en place d'actions coordonnées de continuité sédimentaire
D.3.3	Recharge en matériaux du lit des cours d'eau : Garonne, Salat, Pique

Dans cet esprit de concertation multipartites, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a proposé de poursuivre sa mission d'animation pour la mise en œuvre du projet de territoire Garon'Amont. Dans ce cadre, il porte d'ailleurs en direct la maîtrise d'ouvrage de nombreuses actions (20 sur 32) en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, il a engagé dès 2020 plusieurs actions dont il assurera la maîtrise d'ouvrage :

- La mise en place d'un conservatoire des zones humides (annonce du 2 octobre 2019),
- L'expérimentation de l'utilisation de l'eau des gravières comme ressource de substitution aux prélèvements d'irrigation dans la nappe ou les cours d'eau (annonce du 2 octobre 2019),
- L'observatoire territorial partagé des économies d'eau agricoles.

### 3.2.7 Pièce 7 - Rapport socio-économique

***Il expose les vulnérabilités et les enjeux socio-économiques auxquels le territoire fait face, et trace ses contours futurs si aucune mesure n'est instaurée. Il quantifie les effets attendus et évalue l'efficience du projet de PTGA.***

D'après la note d'instruction gouvernementale du 7 mai 2019, les analyses économiques et financières interviennent dans les projets de territoire pour la gestion de l'eau comme des outils d'aide à la décision pour accompagner le choix du programme d'actions. Le guide méthodologique des projets de territoire à composante agricole<sup>15</sup> a été pris en compte dans une approche toutefois simplificatrice puisque que le projet de territoire ne prévoit pas, à ce stade, la création de retenue de stockage d'eau.

<sup>15</sup> « Analyse économique et financière des Projets de Territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE) à composante agricole », (Loubier et al., 2019) publié par l'IRSTEA avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en octobre 2019.

Les impacts probables du changement climatique, si rien n'est fait pour les contrecarrer, constituent le point de départ de cette analyse socio-économique, qui met en confrontation deux trajectoires possibles : un scénario tendanciel et un scénario d'adaptation.

Pour rappel, deux objectifs sont assignés au projet de territoire :

- Réduire ou amortir au mieux les baisses de débit en étiage notamment pour la Garonne amont, en considérant que l'agrégation des politiques territoriales sur le grand bassin versant aura des effets cumulatifs bénéfiques pour le régime du fleuve jusqu'à l'estuaire de la Gironde. L'instruction du gouvernement relative aux projets de territoire pour la gestion de l'eau en mai 2019 oriente vers une généralisation de ces projets.
- Réduire dans l'espace du projet de territoire la vulnérabilité des usagers de la ressource mais aussi des milieux naturels aux futures situations de tension probablement inévitables. Faire aussi bien avec moins d'eau participe de cet objectif. Rappelons que le programme d'économie et de partage de l'eau présenté par le Ministère de la Transition Ecologique lors des Assises de l'eau de juin 2019 vise une réduction des prélèvements d'eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans.

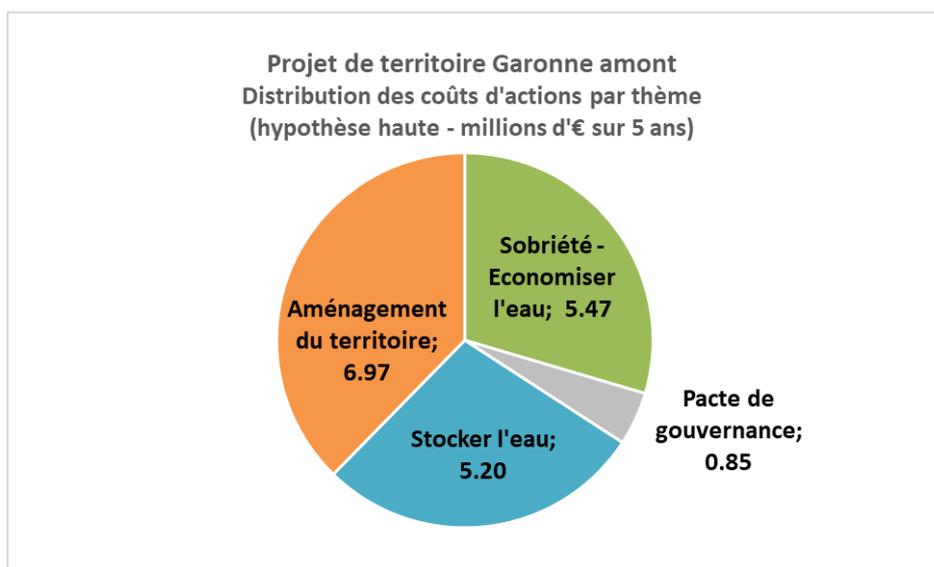
Deux questionnements apparaissent donc majeurs à l'échelle du territoire de Garonne Amont :

- L'application des objectifs nationaux conduirait à rechercher une réduction des prélèvements annuels d'environ 30 Mm<sup>3</sup>, alors même que le territoire est en accroissement démographique. Peut-on y arriver sans contraindre l'activité ?
- La protection des milieux aquatiques soumis à un déficit en eau de 13 millions de m<sup>3</sup> peut-elle être durablement respectée par la seule politique d'économie d'eau et de réalimentation ?

Pour y répondre positivement, l'analyse socio-économique explore les secteurs agricoles, industriels et touristiques. Elle met en perspective la vulnérabilité intrinsèque de leurs activités à l'avènement d'une situation déficitaire renforcée par les effets du dérèglement climatique.

Le rapport comporte également le volet financier du PTGA (coûts et plan de financement potentiel du programme d'action opérationnel) et un bilan qualitatif de l'efficacité des actions sur lesquelles cet indicateur est pertinent (approche coût/efficacité).

**Tel qu'estimé à date de rédaction, le budget du programme d'actions du PTGA représente une enveloppe de 14,5 à 18,5 millions d'€ sur 5 ans.**



Les 5 actions dont les montants sont les plus élevées (2M€ et plus) sont les suivantes :

- pilotage de l'irrigation et performance du matériel agricole,
- eaux pluviales : infiltration des eaux pluviales en milieu urbain/périurbain,
- expérimentation de recharge active de nappe,
- conservatoire Départemental des Zones humides 31,
- expérimentations de recharge active de nappe et expérimentations.

Trois de ces actions sont en cours d'engagement ou engagées.

### 3.3 Auteurs des documents

<p><b>Le panel citoyen</b></p> 	<p>Rapport de restitution de l'avis du panel</p>
<p><b>Les membres du Comité de Pilotage</b></p>	<p>Protocole d'accord</p>
<p><b>Les services du Conseil départemental de la Haute Garonne :</b>  <b>Laurent DELRUE, directeur général délégué aux services opérationnels</b>  <b>La Direction de la Transition Ecologique</b>  <b>La Direction de l'Agro-Ecologie</b>  <b>La Mission Démocratie Participative / Egalité Femmes-Hommes : dialogue citoyen et processus de concertation</b></p>	<p>Maîtrise d'ouvrage du PTGA            Animation            Pilotage du dialogue citoyen            Révision de l'ensemble des produits du PTGA</p>

Comité de la Concertation et Comité de Pilotage	Révision de l'ensemble des produits du PTGA
 <p><b>Christophe BEUROIS</b>  <b>Jean Stéphane DEVISSE</b>  <b>Marion JULIOT</b>  <b>Philippe PAPIN</b></p>	<p>Organisation du dialogue citoyen  Rapport de restitution de l'avis du panel  Document introductif au PTGA</p>
 <p><b>Bruno COUPRY</b>  <b>Emilie CHARDON</b>  <b>Marion CAU</b>  <b>Antoine COUSIN</b>  <b>Isabelle BOUDIER</b></p>	<p>Document introductif  Atlas du territoire  Rapport socio-économique  Programme d'actions opérationnel  Projet de développement territorial adossé au PTGA</p>
 <p><b>Thomas CAMPARDOU</b>  <b>Coralie DUMONT</b>  <b>Marie PINEL</b></p>	<p>Plan de communication  Projet de développement territorial adossé au PTGA</p>
<p><b>Eclectic Experience</b>  Donner du sens à la participation</p> <p><b>David PROTHAIS</b></p>	<p>Plan de communication/concertation  Site internet Garon'Amont</p>
<p>Garants de la concertation nommés par la CNDP :  <b>Christine JEAN</b>  <b>Michel PERIGORD</b></p>	<p>Bilan de la phase 2</p>
<p>Garante de la concertation nommée par la CNDP :  <b>Christine JEAN</b></p>	<p>Bilan de la phase 3</p>

## 4 BILAN ET ENSEIGNEMENTS DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

---

Pour conclure ce document introductif, il est important de faire état du degré d'avancement du processus et des étapes déjà franchies. Les problématiques du territoire ont été identifiées et les solutions, débattues collectivement. Il reste maintenant à les appliquer concrètement.

Cette partie propose donc de faire état des impressions générales telles que relatées par les parties prenantes du territoire et de rendre compte du travail collaboratif accompli, du chemin parcouru sur le dialogue territorial, comme des fortes attentes qui s'expriment aujourd'hui à mesure que la mise en œuvre opérationnelle se rapproche.

### 4.1 Des enseignements généraux qui confortent la pertinence du projet de territoire

Avec trois versions successives des fiches-actions, il est important de préciser que tous (maîtrise d'ouvrage, partenaires, prestataires, contributeurs) ont mené un travail de longue haleine, synonyme d'une participation active de l'immense majorité des parties prenantes. Elles ont pour la plupart répondu présentes aux différentes sollicitations de la maîtrise d'ouvrage, tout en s'engageant sans difficulté particulière dans le processus actuel.

Globalement, qu'elles soient associées depuis le début ou qu'elles aient rejoint projet plus récemment, les différentes structures rencontrées ont accordé un bon accueil au projet comme à la démarche de concertation. Elles ont consacré du temps à la relecture des fiches tout en apportant des remarques constructives et opérationnelles.

Toutes marquent leur volonté de suivi du projet de territoire à long terme et s'inscrivent dans la mise en œuvre à venir des actions, à différents niveaux en tant que maîtres d'ouvrage, financeurs ou encore partenaires techniques.

Au-delà de cette forte implication, cette période de consultation a apporté des enseignements qui confortent la pertinence du projet :

#### **Premièrement, le périmètre d'action est confirmé.**

Les Départements partenaires (Ariège, Hautes-Pyrénées et Gers) confirment leur engagement au côté du Département de la Haute-Garonne pour mener une politique interdépartementale, cet engagement sera formalisé par la signature du protocole d'accord.

Par ailleurs, les échanges ont confirmé l'importance de l'élargissement des réflexions au niveau du canal de Saint-Martory, avec l'implication forte de Réseau 31 (le Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Haute-Garonne).

## **Deuxièmement, la complémentarité des politiques publiques de l'eau est réaffirmée.**

L'Etat (DREAL, DDT, DRAAF) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, en contribuant à l'évolution du projet de territoire, ont assuré la cohérence avec les différentes instructions et politiques publiques déjà à l'œuvre sur le territoire.

La dynamique de travail avec le SMEAG témoigne également de cette complémentarité des politiques publiques et des opérateurs de terrain. Dans la même lignée, pour des structures comme les SAGE et l'inter-SAGE, le projet de territoire Garonne Amont constitue un relai opérationnel au plan local des politiques mises en œuvre.

## **Troisièmement, la coopération et les synergies territoriales sont reconnues.**

Les réunions thématiques par types d'acteurs (syndicats GEMAPI, SAGE, acteurs du petit cycle de l'eau ou encore les parcs naturels régionaux) ont mis en évidence une convergence d'intérêts autour des problématiques de l'eau et du changement climatique. Pour certaines, elles préfigurent des modalités de travail pour la suite de la mise en place de leurs actions basées sur le développement de synergies entre les acteurs, condition indispensable à la réussite du projet de territoire.

## **Quatrièmement, les maîtrises d'ouvrage sont cohérentes.**

Cette large consultation des acteurs publics comme privés a permis l'émergence de maîtrises d'ouvrage, ainsi que le souhait de participer au suivi et à la réalisation des actions en tant que partenaires techniques. S'il s'agit dans de nombreux cas d'une confirmation, l'engagement de ces parties prenantes autour des objectifs du PTGA renforce à nouveau l'utilité de « penser global et agir local » qui pourrait être l'une des devises de ce projet de territoire.

## **4.2 L'appropriation du projet dans les territoires**

### **Une sensibilisation accrue des acteurs institutionnels et associatifs de l'eau au plan local**

Au titre de la préservation des zones humides, les détenteurs des compétences GEMAPI estiment que le PTGA aidera à convaincre les élus communaux/intercommunaux de s'impliquer dans la protection de ces milieux, et contribuera à lever certains blocages ou certaines craintes qui sont parfois formulées ici ou là (coûts et complexité des actions, maîtrise foncière, etc.).

L'appréciation est identique en ce qui concerne les espaces de mobilité des cours d'eau : pour les acteurs GEMAPI, le PTGA confirme la nécessité de leur protection au travers d'une gestion adaptée de l'urbanisme. En synergie avec les démarches (actuelles et futures) engagées dans le cadre des SAGE le PTGA contribuera à faire évoluer les documents d'urbanisme en conséquence et aidera à anticiper les situations concrètes d'application de ce zonage par la suite.

Au titre du petit cycle de l'eau, les collectivités concernées réitèrent leur engagement de contribuer aux actions relatives aux compétences Assainissement et Eau Potable (AEP) notamment, tout en soulignant l'enjeu de disposer de métrologie sur les sources et l'évolution des températures par exemple, pour pouvoir mieux sensibiliser aux risques de changements à l'avenir.

Toujours concernant l'AEP, de l'avis des acteurs locaux, le PTGA est un moyen supplémentaire pour promouvoir l'individualisation des compteurs, la sensibilisation des usagers et celle des scolaires en particulier, tout en permettant une communication ciblée sur la valeur de l'eau et la fragilité potentielle de la ressource. En résumé, « *disposer d'une communication complète sur la protection de la ressource et sur les changements climatiques aidera à convaincre les citoyens mais aussi les élus qui ne le seraient pas encore.* »

Dans un registre identique, les associations familiales et les associations de consommateurs, outre qu'elles ont exprimé leur satisfaction d'être associées à la préfiguration d'un projet de territoire, ont manifesté leur intérêt pour la suite du processus. Elles rappellent leur vocation de relais auprès des citoyens, auprès desquels elles ont un véritable savoir-faire. Elles rejoignent sur ce plan les associations de préservation de l'environnement, qui bénéficient d'un « capital-sympathie » incontestable auprès du public tout en disposant d'un niveau d'expertise à ne pas négliger. Leur implication durant le dispositif de co-construction du PTGA est donc un atout important pour la suite du processus.

### **L'implication de la profession agricole**

Il ne faut pas perdre de vue que le PTGA s'efforce de prendre en compte une problématique agricole : celle de disposer d'eau pour conduire à bien les cultures. Cette problématique n'est pas nouvelle. Les efforts consentis par les agriculteurs pour s'adapter dans un contexte d'incertitude croissante lié au changement climatique sont réels, tant en termes d'optimisation des moyens et des ressources disponibles qu'en modification des pratiques. Plusieurs actions du PTGA visent à accompagner la profession dans cette voie. Elles ont été élaborées en partenariat étroit avec les organisations agricoles qui ont montré, depuis le lancement du projet, leur volonté de participer aux débats, d'apporter des solutions et plus largement, de hisser le niveau de précision des informations échangées en ce qui concerne les perspectives d'évolution de l'activité agricole. Cet investissement dans le dispositif de co-construction va se poursuivre, puisque ces organisations se sont engagées à copiloter, avec le Conseil départemental de Haute-Garonne, la mise en œuvre de plusieurs actions les concernant.

### **L'animation du territoire autour de l'enjeu de préservation de la ressource à travers l'action des PNR**

S'il est des collectivités dont l'action prend une valeur supplémentaire autour de l'enjeu décrit par le PTGA, ce sont les Parcs Naturels Régionaux (PNR des Pyrénées Ariégeoises et PNR en préfiguration Comminges Barousse Pyrénées). Sans pour autant disposer des compétences réglementaires au sens GEMAPI, les PNR estiment que les questions relatives à la gestion et à la préservation de la ressource en eau doivent être prises en considération dans le cadre de leur vocation d'animation territoriale auprès de leurs interlocuteurs publics (communes adhérentes) et des autres acteurs locaux (acteurs économiques, associatifs, habitants en général). C'est déjà le cas pour le PNR des Pyrénées Ariégeoises. En ce qui concerne le futur PNR Comminges Barousse Pyrénées, le lien de proximité avec le Val d'Aran milite également dans ce sens.

## L'apport des intercommunalités

Douze EPCI ont été sollicités pour exprimer leurs propres questionnements sur la problématique de la gestion et la préservation de la ressource en eau, leur appréciation sur le PTGA et évoquer la manière dont elles pourraient s'impliquer dans ses travaux. Ces EPCI sont situées pour 6 d'entre-elles dans le département de la Haute-Garonne (Communauté de Communes (CC) du Muretain Agglo, CC Cœur de Garonne, CC du Volvestre, CC Cœur et Côteaux de Comminges, CC Cagire-Garonne-Salat, CC des Pyrénées Haut-Garonnaises, 3 en Ariège (CC Couserans-Pyrénées, CC Arize-Lèze, CA Pays Foix-Varilhes) et 3 dans les Hautes-Pyrénées (CC Aure-Louron, CC Neste-Barousse, CC du Plateau de Lannemezan-Neste-Baronnies-Baïses).

La synthèse des entretiens réalisés permet de confirmer une bonne perception des actions déjà engagées au titre du PTGA : observatoire territorial des économies d'eau agricole, conservatoire départemental des zones humides, expérimentation (reportée en 2021) de prélèvements d'eau dans les gravières en substitution de la ressource captée en rivières ou dans la nappe.

Confirmant leur appropriation de l'objectif général de gestion et de préservation de la ressource disponible face à l'urgence climatique et à la violence de ses effets, les EPCI estiment que participer au PTGA revient à préserver l'eau pour demain et après-demain sur la base d'un diagnostic partagé et réaliste, et mieux développer les territoires et les activités liées à l'eau dans ces derniers (agriculture, tourisme, industrie, loisirs).

Elles en appellent à la vigilance du maître d'ouvrage du PTGA tant sur la qualité que sur la quantité de la ressource, et font part de leur attention sur la question de la température de l'eau et son seuil de traitement pour la rendre potable. Elles abordent également la problématique de la sécurité climatique à travers le risque-inondations (y compris en zones de montagne) et la mise en danger des populations non par manque mais par intrusion de trop grande quantité d'eau dans leur quotidien.

Par ailleurs, elles estiment comprendre les attentes des agriculteurs, la sécheresse leur portant préjudice. Elles souhaitent à l'avenir que soit respecté le lit du fleuve en faisant par exemple référence à l'extraction de tous ses graviers pour répondre à une activité croissante de construction dans les villes. Enfin, au titre de leur rôle dans la mise en œuvre du PTGA, elles demandent fortement d'associer les syndicats intercommunaux GEMAPI au comité de concertation, et plaident pour une concertation dans les territoires très en amont des projets d'aménagements les concernant.

### 4.3 Une vision globale convergente pour la mise en œuvre

Quels que soient les porteurs d'intérêts consultés et que ceux-ci représentent le domaine de l'eau potable, le monde agricole, la protection de l'environnement, l'activité industrielle, le tourisme ou d'autres activités, certaines idées convergent et résonnent comme autant de conditions de réussite à réunir pour que ce projet de territoire porte pleinement ses fruits :

#### Connaissances & objectifs à afficher

- Acquérir des connaissances et des données pour caractériser l'état zéro d'une situation et pouvoir à terme mesurer les effets des actions réalisées.

- Rappeler en permanence les consommations et prélèvements par domaine d'activités et par action pour caractériser objectivement la nature des enjeux concernés et les résultats obtenus.
- Dans le cadre d'actions existantes, montrer le chemin parcouru pour chaque domaine d'activités en termes d'économie d'eau pour mesurer l'effort déjà réalisé et celui restant à fournir.
- Fixer collectivement des objectifs quantifiés et atteignables, définis à l'échelle des problématiques à résorber.
- S'accorder sur les indicateurs de suivi de chaque action du projet de territoire pour en mesurer les effets sur la ressource avec par exemple un tableau de bord global et des réunions annuelles d'avancement.

### **Gouvernance, synergie, relais d'information & observateurs du PTGA**

Mentionnée dans la 1<sup>ère</sup> partie, la **mise en réseau d'acteurs** partageant les mêmes compétences sur différents territoires contribue à la création d'espaces communs d'échanges, de travail et de mutualisation.

Sur **le lien avec le territoire frontalier du Val d'Aran**, représenté au comité de pilotage du projet mais jusqu'à présent peu associé, le SMEAG est identifié comme animateur des relations avec le gouvernement Catalan et ENDESA, l'opérateur énergétique espagnol. Le choix de désigner Vielha, commune-capitale du Val d'Aran, comme une « ville-porte » du futur PNR Comminges Barousse Pyrénées est également une opportunité pour le renforcement des synergies autour du fleuve Garonne dont les sources se situent juste en amont.

Par ailleurs, différents acteurs proposent l'élargissement de la composition du **comité de concertation**. De nouveaux interlocuteurs ont ainsi été introduits au sein de ce comité. Sans préjuger de l'évolution de la gouvernance du projet, ces propositions montrent l'intérêt que les parties prenantes portent au projet et à sa dimension d'intérêt général éminente.

Il est dès lors attendu que, dans la poursuite de la méthode adoptée pendant la phase d'élaboration du PTGA, **COPI, COTECH et comité de concertation** soient missionnés pour suivre, évaluer et réorienter si besoin la mise en œuvre des actions, maintenir le lien entre les acteurs, diffuser les informations, valider régulièrement le tableau de bord et communiquer sur les résultats effectifs. Il paraît alors important de se doter d'**une animation pour la coordination** générale du PTGA.

Pour s'assurer d'un haut niveau d'appropriation collective, dans la lignée des propositions de sensibilisation auprès des acteurs du territoire, il est prévu d'ajouter des temps d'informations auprès du grand public et de poursuivre l'association du panel citoyen à la mise en œuvre des actions

À noter que le dispositif de gouvernance retenu pour la poursuite du projet et ses futures déclinaisons opérationnelles devra être en capacité de poursuivre la concertation sur les sujets où des points de dissensus perdurent entre acteurs, par exemple le renouvellement des concessions hydroélectriques, ou encore la création de nouvelles retenues. Sur ce dernier point, le travail de co-construction se poursuivra notamment autour d'une concertation spécifique pour élaborer un cahier

des charges définissant les conditions à prendre en compte pour envisager de nouvelles retenues au bilan socio-environnemental optimisé, cette action étant conditionnée par la réalisation concomitante de l'ensemble des autres actions prévues par le PTGA.

#### 4.4 Des points de vigilance

La concertation a permis la mise en dialogue entre tous les acteurs et une dynamique d'ensemble. Néanmoins, des craintes persistent sur certaines thématiques, tant du côté de la profession agricole que du côté des acteurs environnementaux.

Les nuances exprimées s'articulent autour des points nodaux classiquement rencontrés. Les représentants du monde agricole reconnaissent l'intérêt de disposer d'un projet de territoire riche d'actions et saluent la dynamique impulsée, mais souhaitent la mise en chantier de nouvelles retenues d'eau au plus vite. Les représentants des associations de protection de la nature redoutent quant à eux que ce projet réserve davantage de moyens à la mise en œuvre de mesures techniques (la « tuyauterie ») qu'aux profits des solutions fondées sur la nature.

Cette opposition qui perdure doit être considérée comme un signal d'alerte : le projet de territoire est un outil pour agir concrètement contre le déficit quantitatif de la Garonne tout en prévenant les conflits. Les parties prenantes, durant la phase de conception du PTGA, ont joué la carte du dialogue et ce faisant, sont parvenues à écarter ces conflits durant l'élaboration du projet de territoire. Il faut maintenant s'assurer qu'il en sera de même lors du déploiement des actions (le chapitre 5 précise les grands principes qui seront adoptés pour garantir le maintien de cette dynamique).

Enfin, la contribution des panélistes, intégrée au comité de la concertation, doit également servir de guide aux actions à venir, car la vision d'ensemble qui a été exprimée permet de donner également une légitimité à poursuivre l'engagement de travailler collectivement sur l'ensemble des leviers proposés dans le respect de la hiérarchie exprimée des priorités.

Par ailleurs, l'attente est forte pour que ce projet de territoire ne s'ajoute pas au millefeuille des politiques et décisions publiques, mais qu'il permette au contraire d'orchestrer des changements visibles et mesurables. Sans cela, l'évolution du climat déjà à l'œuvre imprimera sans négociation des changements tout aussi visibles et mesurables, mais nullement souhaitables.

Le panel citoyen, dans son avis, l'a rappelé avec force : « ne pas utiliser les mêmes méthodes qui nous ont conduit aux problèmes actuels ». D'où l'inversion qu'ils proposent dans l'ordre des priorités : la généralisation d'une politique axée sur la réduction de la demande et plus encore sur la sobriété, appuyée d'une gouvernance éclairée, doit précéder le recours à tout stockage supplémentaire.

C'est ainsi qu'avec des actions inscrites dans les politiques locales et clairement adressées aux acteurs locaux, simples habitants et usagers réguliers, le PTGA s'érigera en outil d'adaptation et de résilience capable de réduire la vulnérabilité du territoire pris dans la dérive climatique. Pour les panélistes comme pour la plupart des parties prenantes, il s'agit d'un point de départ.

## 5 PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE

---

Le programme d'actions du projet de territoire constitue une affirmation de la nécessité de travailler simultanément sur l'ensemble des leviers de la gestion quantitative (économie d'eau pour tous les usages, optimisation des ouvrages existants et mise en œuvre de nouvelles actions), complété par des actions permettant une meilleure résilience des milieux aquatiques : préservation ou reconquête de la qualité des milieux aquatiques et humides, transition agricole basée sur les principes de l'agroécologie, solutions fondées sur la nature et intégration de mesures d'aménagement du territoire.

Ainsi, le projet de territoire Garon'Amont ne constitue pas un simple programme d'actions figé. Il pose les bases d'un travail de long terme et adaptable, dans le cadre d'une approche concertée maintenue. A ce titre, un certain nombre d'actions stratégiques sera alimenté par les résultats obtenus et entraînera une évolution de son contenu opérationnel, de ses modalités de mise œuvre et de suivi.

Parmi ces actions, il peut être cité :

- L'installation de plusieurs observatoires permettant d'acquérir de nouvelles connaissances et de suivre plus précisément l'évolution de certains paramètres permettant notamment de mieux objectiver les conséquences du changement climatique.
- L'expérimentation de plusieurs actions, qui ont vocation à explorer des pistes demandées par le panel citoyen et dont la pérennisation dépendra des résultats obtenus.
- La poursuite de démarches de concertation spécifique sur les sujets les plus complexes, comme la question de nouveaux stockages d'eau, afin de tendre vers un consensus territorial et entre acteurs.

Le chantier qui s'ouvre se déroulera jusqu'en 2025. Certaines actions ont débuté dès 2020. Les autres actions ont vocation à démarrer rapidement, dès le début de l'année 2021, car l'urgence climatique s'impose aux décisions et au besoin d'action. Il constitue probablement la première pierre d'un vaste projet qui se poursuivra passée cette échéance en évoluant au gré des perspectives climatiques. Néanmoins il faut garder à l'esprit que l'effet de certaines actions prendra nécessairement du temps, et se poursuivront au-delà de l'horizon 2025 (actions agricoles, acquisitions de connaissances et observatoires de partage, processus de suivis et de concertation, etc.). De même, certains effets attendus s'observeront à une échelle de temps à moyen-long terme (exemple des actions sur la gestion hydrosédimentaire des rivières).

Une de ses conditions de réussite repose donc sur l'engagement des parties, et sur la poursuite des coopérations engagées lors de l'élaboration du projet de territoire avec l'ensemble de la communauté des acteurs mobilisés.

Pour renforcer ces coopérations et prévenir les tensions potentielles, le Maître d'ouvrage du projet de territoire s'engage à poursuivre une concertation active entre acteurs :

- Par l'association des acteurs action par action, à travers une participation large des partenaires techniques recensés dans les fiches,
- Par l'information et la consultation régulière du Comité de concertation, qui permettra d'affirmer le caractère équilibré de la mise en œuvre et de montrer la bonne implication de chaque acteur,
- Par l'organisation de concertations spécifiques sur les sujets le nécessitant, à l'instar de celui de l'élaboration d'un cahier des charges visant à optimiser le bilan socio-environnemental de nouvelles retenues en préalable de toute création,
- Par la sollicitation de garants de la concertation lors de la phase de mise en œuvre de certaines actions du PTGA.

## LISTE DES PIÈCES ANNEXES

ANNEXE A. ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE LA COHÉRENCE DU PTGA AVEC LES ATTENDUS DE L'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2019

ANNEXE B. TRAÇABILITÉ DE LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN POUR ELABORER LE PROGRAMME D'ACTIONS

ANNEXE C. COMPTE RENDU DES ATELIERS TERRITORIAUX SYNTHÈSES DES RENCONTRES HABITANTS ET DU DIALOGUE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET *GARON'AMONT*

ANNEXE D. RECUEIL DES COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

ANNEXE E. RECUEIL DES CONTRIBUTIONS ET RÉPONSES APPORTÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

ANNEXE F. AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SUR LE PROJET DE TERRITOIRE *GARON'AMONT*